

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES PYRENEES ORIENTALES

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 066-216601757-20250227-06202527022025-DE



Nombre des Membres

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	23	23

Séance du 27 Février 2025

Date de la Convocation
24.02.2025

Date d’Affichage
24.02.2025

Objet : Désignation suppléant
Représentant SMIGATA

Délibération n° 6

L’An Deux Mille Vingt Cinq

Et le vingt-sept Février à 19 heures 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire sous la présidence Madame Nathalie REGOND PLANAS, Maire de Saint-Genis-des-Fontaines.

Présent-es : Mme Nathalie REGOND-PLANAS, *Maire*, Mme Monique MASGRAU, M. Jean LAURENT, Adjoint, Mme Aurélie SIRJEAN, M. Francis BERTHELIER, M. Roger GARDEZ, M. André COSTARD, Mme Françoise BEY-BELOT, M. Christian JASINSKI, Mme Dominique BERCAÏTS, Mme Catherine CABIRON, M. Anthony CROUZET, Mme Françoise PELET-FOUCHÉ, M. Didier CHOPLIN, Mme Annick GAYTON, M. Pascal NICOLAS, Mme Bernadette LEVELEUX, M. Jean-Michel BORSNAK, Mme Anne GUEZENNEC, *Conseillers Municipaux*.

Absent-es : Mme Antoinette SANCHEZ, Mme Bénédicte ENJALBERT, Mme Patricia EGEA, M. Pierre FONTANA

Procurations : Mme Antoinette SANCHEZ à Mme Nathalie REGOND PLANAS, Mme Bénédicte ENJALBERT à Mme Françoise BEY-BELOT, Mme Patricia EGEA à Mme Monique MASGRAU, M. Pierre FONTANA à M. Pascal NICOLAS

Secrétaire de Séance : M. Francis BERTHELIER

Madame la Maire

INFORME le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Sylvain VIVES, Adjoint, il y a lieu de désigner un-e suppléant-e de Monsieur Francis BERTHELIER du Conseil Municipal pour siéger au Syndicat Mixte dénommé « SMIGATA ».

RAPPELLE qu’elle est la représentante de la Commune et Monsieur Jean LAURENT son suppléant.

Monsieur Francis BERTHELIER est le second représentant de la Commune au SMIGATA.

Madame Françoise BEY-BELOT se porte candidate pour être la suppléante du second représentant de la Commune.

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250512-DL2025-0113-DE
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025

Le Conseil Municipal

VOTE :

* POUR	22
* CONTRE	00
* ABSTENTION	01

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 066-216601757-20250227-06202527022025-DE



DESIGNE Madame Françoise BEY-BELOT suppléante de Monsieur Francis BERTHELIER, second représentant de la Commune au SMIGATA.



La Maire

Nathalie REGOND PLANAS

Certifié exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture

En date du

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique